



Filouterie de carburant et convocation d'un OPJ

Par Visiteur

Bonjour, j'ai reçu une convocation de la part d'un OPJ de Paris pour me rendre le 24/03/2011 afin d'être auditionné. J'ai pris contact téléphoniquement avec ce dernier afin d'en connaître la teneur, je précise que je suis moi-même Brigadier de Police.

Il m'a dit que j'étais dans la M---, effectivement mon véhicule, sa couleur, le signalement de mon couple, avaient été décrit par un pompiste sur la RN12, dans le département 22, comme ayant effectué une filouterie de carburant.

Ma femme et moi-même sommes attérés, de nature très distrète, il ne nous ait jamais arrivé une telle mésaventure et de part ma fonction je souhaiterais savoir comment plaider notre bonne foi lors de notre convocation que nous avons repoussé au 25/03/2011 afin de m'éviter des sanctions professionnelles énormes. Je précise que l'OPJ m'a dévoilé que le préjudice s'élevait à 30.00Euros de sans plomb 95 alors que je ne prend que du ss pb 98, Aussi, cela correspond à un complément de carburant que j'ai dû effectué en me rendant sur mon lieu de vacances vu le signalement exact de mon véhicule et même d'une veste à bande blanche que je possède réellement. Pouvez-vous m'éclairer sur les peines que je risques et les choix à faire? Merci mille fois

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Avez vous effectivement pris de l'essence dans cette station service?

Attendez de voir les éléments que les policiers ont en leur possession et surtout si au delà de votre description physique le pompiste a donné le numéro de votre plaque.

Il s'agit d'une affaire typique dans laquelle il s'agit de votre parole contre la sienne.

Avez vous un élément permettant de prouver que vous n'étiez pas sur les lieux à l'heure de la commission de l'infraction?

Quoi qu'il en soit du fait du montant du préjudice, il est possible que le procureur classe l'affaire.

Cordialement

Par Visiteur

Je vous ai adressé ce mail afin d'avoir une réponse de votre part avant ma convocation devant l'Officier de Police Judiciaire. Je vous ai à nouveau transmis un mail ce matin à 09h33 vous demandant de rapidement me donner une réponse, ma convocation ayant lieu ce jour à 15h00. Je suis au regret de vous dire que vous n'avez pas pris en compte ce mail, car votre réponse via le net ne m'a été transmise qu'à 15h11 alors que je me trouvais déjà en audition.

En fait d'éclaircissement vous me demandez si le pompiste

avait reconnu ma plaque alors que je vous disais qu'il avait le bon signalement me concernant ainsi que celui de mon véhicule. Je m'attendais à plus de spontanéité de votre part et surtout à plus de professionnalisme quant à votre réponse. J'espère que vous allez me rembourser tout ou partie de la somme qui va m'être débitée, je garderais alors une meilleure image de votre société.

Par Visiteur

Monsieur

Vous n'aviez pas précisé dans votre question l'heure de votre convocation de ce fait rien ne laissait à penser que la convocation était pour avant 15H00. Nous nous sommes jamais engagé à répondre dans l'heure aux questions posées, notre délai de réponse étant de 24H00.

Quant au professionnalisme de ma réponse : je tiens à préciser que vous aviez indiqué que la description de votre véhicule avait été donnée mais pas le numéro de la plaque d'immatriculation d'où ma question légitime.

Nous considérons donc avoir pleinement rempli le contrat et la discussion n'ayant pas été clôturée vous aviez tout loisir

de poser des questions afin d'obtenir une réponse plus approfondie.

Cordialement